



BAREME HONORAIRES BONFILS GESTION

Applicable au 05 mai 2026

1. Honoraires de gestion courante

Prestation	Tarification
Forfait de gestion de base (Appel et encaissement des loyers, règlement propriétaires, gestion des travaux courants, relances, révision des loyers, etc.)	7,5 % de toutes les sommes encaissées et/ou versées à l'exception du dépôt de garantie
Gestion d'immeubles en monopropriété - 1er immeuble incluant 1 visite par an avec établissement d'un rapport	120 € TTC par trimestre
Gestion d'immeubles en monopropriété - Par immeuble supplémentaire incluant 1 visite par an avec établissement d'un rapport	80 € TTC par trimestre
Mise en place de la gestion par lot (constitution du dossier)	inclus
Clôture et remise du dossier de fin de gestion du bien	inclus
Représentation du mandant auprès du syndic	Vacation horaire 120 € TTC
Rédaction d'un avenant au bail Renouvellement de bail avec conditions modifiés	OFFERT sauf pour les baux en immobilier d'entreprise - voir point 8

2. Déclarations et Comptabilité

Prestation	Tarification
Déclaration de TVA	60 € TTC/ déclaration
Aide à la déclaration des revenus fonciers (forfait aide succincte)	20 € TTC/ déclaration
Renseignements aux notaires pour succession, état des comptes (par dossier)	forfait de 120 € TTC (OFFERT si mandat de vente confié au service transaction de notre agence)



3. Sinistres et travaux

Prestation	Tarification
Suivi par sinistre	forfait 120€ TTC
Déplacement sinistre, convocation expertise ou autre déplacement exceptionnel	forfait 75€ TTC
Assistance à maitre d'ouvrage (AMO) et Maîtrise d'Œuvre (MO)	Prestation non assurée, non conforme au métier de gestionnaire locatif

4. Diagnostics Techniques

Prestation	Tarification
Demande de diagnostics techniques par lot auprès de prestataires	inclus
Demande de Diagnostic Technique Global (DTG) par immeuble	inclus
Fourniture de l'État des Risques et Pollutions (ERP)	25 € par ERP

5. Gestion des contentieux : impayés, litiges, abandon de logement, départ conflictuel du locataire, décès du locataire

Prestation	Tarification
Assurance Garantie Loyers Impayés (GLI), dégradations immobilières, départ prématuré du locataire et protection juridique suite à congé donné à un locataire	2,5 % du montant des sommes encaissées. Ce taux est susceptible d'évoluer au cours du contrat.
Relances et Mises en demeure	inclus
Mise en place et suivi d'un plan d'apurement	inclus
Envoi d'une lettre comminatoire par commissaire de justice Hors lots assurés en GLI	inclus (Frais du commissaire à la charge du mandant)
Transmission d'un dossier à un auxiliaire de justice avec suivi de procédure contentieuse hors lots assurés en GLI	Inclus dans la GLI Forfait 60€ TTC
Représentation du mandant en conciliation ou en médiation	Forfait 180€ TTC

6. Location de logements d'habitation (Loi 1989)

Prestation	Tarification
Honoraires de location - Zone non tendue (visite, dossier, bail)	8 € / m² de surface habitable
Honoraires de location - Zone tendue (visite, dossier, bail)	10 € / m² de surface habitable
Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée	3 € / m² de surface habitable
Honoraires d'état des lieux de sortie	OFFERT lorsque la gestion se poursuit avec le mandant
Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT

7. Location de garages et stationnements

Prestation	Tarification
Honoraires de location (visite, dossier, bail)	150 € à la charge du bailleur / 150 € à la charge du locataire
Frais administratifs (par avis d'échéance en l'absence de gestion d'un lot principal)	5 €
État des lieux de sortie	50 € TTC
Relances règlements	Inclus
Mise en demeure LRAR (en l'absence de gestion d'un lot principal)	21.60€ TTC

8. Immobilier d'entreprise

Prestation	Tarification
Honoraires de location	30 % TTC du loyer annuel HT ventilés entre le preneur et le bailleur selon le mandat
Honoraires d'état des lieux de sortie (facturés au bailleur et au preneur)	40 € HT + 2 € / m²
Renouvellement de bail ou avenant au bail	A la vacation horaire 100€ HT
Frais en cas d'impayés (à la charge des preneurs) :	
- Envoi d'une lettre RAR	18 € HT
- Transmission du dossier à un commissaire de justice	40 € HT + frais du commissaire de justice
Transmission de dossier à un avocat (par instance) à charge bailleur	50 € HT

Montants TTC en fonction du taux de TVA en vigueur soit 20 % (sauf si précisé autrement).